

Le 2 août 2017

Stella Leney, Ad. E.
Vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5684

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 6 juillet 2017, dans lequel vous nous demandez divers documents en lien avec la planification des ressources informationnelles.

Nous vous informons tout d'abord qu'Hydro-Québec est assujettie à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*. Conformément à cette loi, Hydro-Québec a adopté une politique en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles. Cette politique est disponible sur le site Web d'Hydro-Québec, à l'adresse suivante :

<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/politiques/politique-technologies.pdf>



Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès*. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p.j.